

SOMMAIRE

- **GlaxoSmithKline : Huit cents salariés manifestent pour l'emploi**
- **Air France : Le CCE consulté sur 1 684 départs volontaires**
- **AP-HP : La réorganisation va sabrer des milliers d'emplois**
- **Afssa et Afsset : Fusion à hauts risques pour les missions des deux agences**
- **Harcèlement moral : DHL et un de ses cadres condamnés**
- **France Télécom : Réponses massives au questionnaire sur le stress**
- **Euronext : Trois cadres devront répondre de harcèlement moral**
- **EADS : Insatisfaction massive des salariés**
- **Réforme des IRP : Vision commune des syndicats**
- **TF1 : Pétition contre la dégradation des conditions de travail au reportage**
- **Cluzet : Le SNJ-CGT demande au CSA d'arrêter son enquête sur les propos de l'acteur**
- **Droit à l'IVG : La CGT appelle à défendre le droit des femmes**

ÉDITO

PARITÉ AU TRAVAIL : MÉDIOCRE BILAN POUR LAURENCE PARISOT



Il paraît que Laurence Parisot a médusé son auditoire masculin, lors d'un point de presse au Medef, en affirmant que la « seule » solution pour l'égalité hommes-femmes dans l'entreprise, « c'est, s'il vous plaît, que les mecs, vous soyez moins machos et un peu moins misogynes ». Mais qu'y a-t-il donc de si percutant et audacieux dans les propos de la patronne des patrons ? La trivialité de son langage ? Qu'elle s'adresse à un parterre de costumes cravates en des termes directs en les interpellant ? Laurence Parisot sait bien que de tels propos seront ensuite repris par une presse avide de bons mots. D'autant plus que, en dehors de ces exhortations un peu stériles, le patronat fait tout ce qu'il faut pour que l'on fiche la paix aux entreprises et que, surtout, jamais on ne sanctionne ni ne contraigne. Elle sait pouvoir compter sur le gouvernement qui,

voici deux ans, brandissait la menace de sanctions financières, mais qui finalement soumet à nouveau la question aux « partenaires sociaux » et répu- gne à sanctionner. Sur ce sujet, « l'heure n'est plus à débiter un nouveau processus de négociation mais à appliquer et faire appliquer les lois et les accords collectifs avec rigueur pour progresser correctement », soutient la CGT, qui réclame la mise en œuvre sans délai de l'engagement, pris en 2007 par le ministre du Travail, d'appliquer dès 2010 des sanctions financières à toutes les entreprises qui n'auraient pas eu de négociations « égalité » en 2009. C'est en effet tout un corpus de lois, d'accords, de transcriptions de textes européens qu'il convient de mettre en application. Si le patronat traîne des pieds, c'est parce que l'inertie ne lui coûte rien et, surtout, parce qu'il a besoin d'avoir toujours un marché du travail à plusieurs vitesses avec des inégalités. Car, au fond, n'offrir aux femmes que des carrières et des salaires médiocres, c'est aussi une manière de s'offrir les qualifications au prix le plus bas. Les « qualifs en low cost », en quelque sorte. Car, ne l'oublions pas, le niveau de qualification des jeunes femmes a rejoint, voire dépassé, celui des garçons, y compris dans certains secteurs qu'on leur croyait interdits.

La question de l'inégalité entre les femmes et les hommes ne saurait se limiter à celle du nombre de femmes dans les conseils d'administration, qui resteront de toute façon de tout petits cercles. Le débat ne peut se laisser enfermer dans des symboles quand tant de femmes subissent des écarts de rémunération de 27 % par rapport à leurs collègues hommes. Voilà quatre ans qu'une femme incarne le patronat dans notre pays, tout un symbole... qui n'a pas fait reculer la précarité, le harcèlement, la discrimination, les inégalités des femmes au travail. Sur cette question, il faut arrêter de jouer petit bras.

GlaxoSmithKline Huit cents salariés manifestent pour l'emploi



Quelque huit cents salariés, venus notamment des sites d'Evreux (Eure), de Mayenne (Mayenne) et de Notre-Dame-de-Bondeville (Seine-Maritime), se sont rassemblés, jeudi 19 novembre, devant le siège du groupe pharmaceutique GlaxoSmithKline à Marly-le-Roi, dans les Yvelines, pour contester des suppressions de postes face aux forts bénéfices de l'entreprise, induits notamment par la grippe H1N1. Le laboratoire britannique a annoncé, à la fin octobre, la suppression de 434 emplois en France, essentiellement de visiteurs médicaux, qui s'ajouteront aux quelque 750 déjà annoncés en début d'année. Des suppressions injustifiées, car l'entreprise va dégager encore plus de bénéfices que prévu avec sa production de vaccins contre la grippe et du Relenza (traitement). GSK a annoncé, le 28 octobre, une hausse de 30 % de son bénéfice net au troisième trimestre.

Air France Le CCE consulté sur 1 684 départs volontaires

La CGT a voté contre, tandis que les autres syndicats de la compagnie ont préféré l'abstention, lors de la consultation du comité d'entreprise, jeudi 19 novembre, sur un plan de 1 684 départs volontaires qui va pouvoir être lancé en 2010. Selon la CGT, l'expertise commandée par le CCE montre que la direction accélère la baisse des effectifs en profitant de l'effet de la crise. Le plan ne concerne ni les pilotes, ni les hôtesses et stewards, ni les mécaniciens et s'étendra sur toute l'année 2010.



AP-HP La réorganisation va sabrer des milliers d'emplois



C'est vendredi dernier que la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a présenté les grandes lignes de son projet de réorganisation qui fait craindre aux syndicats des milliers de suppressions d'emplois et une dégradation de l'offre de soins. « Ce plan est chiffré de 90 à 100 millions d'euros par an jusqu'en 2012, soit globalement l'équivalent de mille emplois non renouvelés sur plus de vingt mille départs naturels au cours de la même période », a précisé l'AP-HP, qui compte quatre-vingt-dix mille salariés (personnels médicaux, soignants et autres). L'intersyndicale (Usap-CGT, CFDT, CFTC, FO, SNCH, Sud-Santé) de l'AP-HP a réagi dans un communiqué alertant « la population, les élus et les décideurs sur le risque majeur de dégradation de l'offre publique de soins ». « Sous couvert d'une politique d'amélioration de la prise en charge des patients et d'une meilleure lisibilité de l'offre de soins, l'AP-HP dissimule des

plans sociaux successifs s'élevant à 6 000 emplois à ce jour » (les 3 500 à venir qui s'ajouteront à toutes les suppressions d'emplois réalisées par le passé, selon les décomptes des syndicats), ont-ils dénoncé.

Afssa et Afsset Fusion à hauts risques pour les missions des deux agences



Les syndicats CGT, CFE-CGC, CFDT, CFTC ainsi que les trois associations Andeva (victimes de l'amiante), Fnath (accidentés du travail) et France Nature Environnement se sont émus, jeudi, du

projet de fusion des agences de sécurité sanitaire Afssa (aliments) et Afsset (environnement). Ils estiment que « le regroupement en une seule agence de questions de sécurité sanitaire relevant de problématiques et de méthodes scientifiques aussi diverses que les risques psychosociaux et l'alimentation pose de nombreux problèmes ». « Le projet de nouvelle agence tel qu'il apparaît dans l'avant-projet d'ordonnance [...] confirme nos craintes. La fusion apparaît désormais clairement comme une régression majeure, tant au plan des principes qu'à celui du fonctionnement », estiment ces organisations.



Harcèlement moral DHL et un de ses cadres condamnés

La société de messagerie DHL et l'un de ses cadres ont été condamnés jeudi pour « harcèlement moral » par le tribunal correctionnel de Lyon. Ce chef d'un service chargé de l'expédition des colis en Europe était mis en cause par trois de ses employées. Dans



cette affaire, la preuve a été apportée par un rapport d'audit rendu en 2007 par un cabinet extérieur saisi par les élus du personnel. Le cadre de DHL y était notamment épinglé pour des « propos très rabaissants, puisqu'il appelait les femmes de son service des "femelles" », et pour un comportement « qui a donné lieu à des démissions et des problèmes de santé, malaises, nausées, dépressions », a indiqué l'avocat des plaignants. Selon M^e Dufлот, l'homme avait pour habitude de « se planter derrière les salariés, en silence, pendant leur travail », et d'envoyer des mails à tout le service lorsqu'un employé commettait une erreur, pour « le clouer au pilori ».

France Télécom Réponses massives au questionnaire sur le stress



Les cadres ont été très nombreux à répondre au questionnaire sur les risques psychosociaux (stress, dépression...), envoyé le 19 octobre aux cent deux mille salariés français du groupe. A la clôture de l'enquête lancée en septembre après plusieurs suicides de salariés, pas moins de quatre-vingt mille réponses ont été enregistrées pour être traitées par le cabinet d'expertise Technologia, ce qui traduit un fort besoin d'expression des salariés, alors que se mènent des négociations sur le stress. « L'analyse des réponses va donner lieu à un premier rapport qui devrait être présenté au début décembre aux partenaires sociaux et à la médecine du travail », comprenant des « propositions de mesures d'urgence à mettre rapidement en œuvre », avait indiqué, dimanche 15 novembre, Technologia. « Il y a une plus grande participation des cadres [ils sont quarante mille à France Télécom – NDLR], mais quand on est à 80 % du personnel qui répond, cela reste un différentiel modéré », a précisé le cabinet d'expertise.

Euronext Trois cadres devront répondre de harcèlement moral

Trois cadres de l'opérateur de Bourse Nyse-Euronext à Paris devront comparaître devant la justice comme auteurs principaux présumés du harcèlement moral qui a conduit un cadre placé sous leur responsabilité à se donner la mort, le 20 octobre 2007. Directeur d'audit financier, il avait été peu à peu écarté des tâches et des prérogatives de son poste, et il avait dû abandonner son bureau.



EADS Insatisfaction massive des salariés



Une enquête interne menée cette année dans le groupe européen par l'institut Gallup a montré récemment une démotivation massive des salariés du groupe, lequel est engagé dans un plan massif de restructuration et de suppression d'emplois, Power 8. Parmi les salariés ayant participé à l'étude (70 % du groupe), 80 % des cadres et 90 % au niveau global ne se sentent pas impliqués dans leur travail. En réponse, le groupe promet « des mesures fortes », a assuré son président exécutif, Louis Gallois, dans un entretien. Il cite la « formation des managers, une meilleure prise en compte des idées et des innovations proposées par le personnel, une amélioration dans le dévelop-

peusement de leur carrière, une plus grande proximité de la hiérarchie et des ressources humaines ».

Réforme des IRP *Vision commune des syndicats*

Dans le cadre du projet d'ouverture de négociations avec le Medef sur la réforme des institutions représentatives du personnel, à la mi-décembre, les syndicats ont pris l'initiative commune de proposer au patronat une « méthode » de discussion. La réforme des instances du personnel (comités d'entreprise, délégués du personnel, comités d'hygiène et de sécurité), la gouvernance des entreprises (y compris la stratégie économique et les politiques de rémunération) et l'instauration d'un parcours professionnel des militants syndicaux sont concernées par ces pourparlers. Pour Michel Doneddu, secrétaire confédéral de la CGT, cette « vision commune des IRP et de leur avenir » sera l'occasion « d'introduire des revendications de droits nouveaux » tels qu'un élargissement du droit d'alerte du CE à la souffrance au travail, l'enjeu majeur de ces négociations étant « la place des collectifs de travail dans la prise de décision des entreprises ».

TF1 *Pétition contre la dégradation des conditions de travail au reportage*

Une pétition paraphée par les cinq syndicats (CFTC, CFDT, CGT, CFE-CGC et FO) et signée par environ deux cent cinquante salariés du groupe de télévision a été remise à la direction de TF1 pour dénoncer un « malaise » et des conditions de travail « inacceptables » au sein de la chaîne du reportage. « Pour tous ceux qui fabriquent les journaux au quotidien, la règle de la rentabilité s'est substituée à celle de la qualité, au détriment des salariés », dénonce le texte, intitulé « Entre malaise et explosion au journal », et « la réalisation d'un reportage tient aujourd'hui du parcours du combattant ». Affirmant que le journaliste est « freiné à chaque étape », faute de moyens, il fustige les « pressions exercées au titre de la polyvalence », dans des « conditions inacceptables » entraînant un stress grandissant, et l'absence d'augmentation de salaires alors que « la hiérarchie s'octroie des bonus ». Le document émane de « toute la chaîne de reportage » : monteurs, rédacteurs, journalistes-reporters d'images (JRI), preneurs de son, personnel technique et administratif, etc.



Cluzet *Le SNJ-CGT demande au CSA d'arrêter son enquête sur les propos de l'acteur*



Le SNJ-CGT a demandé, jeudi 19 novembre, au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) « d'arrêter tout examen » des propos tenus par François Cluzet lors d'une émission sur France 2 au sujet d'un Franco-Palestinien détenu en Israël. L'acteur, invité de France 2 le 8 novembre au journal de 13 heures, s'était ému du sort de Salah Hamouri, un Franco-Palestinien emprisonné en Israël depuis 2005 pour « délit d'opinion ». « Le SNJ-CGT est solidaire de François Cluzet et demande au CSA d'arrêter tout examen de la réquisition du BNVCA [Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme – NDLR], le comédien n'ayant proféré aucune parole tombant sous le coup de la loi, ni même attenté à la déontologie », écrit le syndicat dans un communiqué. « Que deviendront les journaux audiovisuels ou écrits si les libres opinions ne peuvent plus s'exprimer ? » s'interroge-t-il.

Droit à l'IVG *La CGT appelle à défendre le droit des femmes*

La multiplication des fermetures des centres d'interruption volontaire de grossesse sous prétexte de restructurations de l'hôpital public fait craindre une véritable remise en cause de la loi Veil. Ainsi, la direction des hôpitaux de l'Assistance publique de Paris a déjà fermé trois centres – Jean-Rostand, Broussais et Tenon – et s'apprête à fermer celui de l'hôpital Avicenne (Bobigny). Il s'agit de noyer cette activité dans les services de gynécologie-obstétrique, alors que, depuis 1987, une moitié des maternités françaises ont été fermées, et avec elles leur activité IVG. Pour la CGT, « cela risque notamment d'allonger considérablement les délais de recours à l'IVG, qui sont déjà de trois semaines dans la région parisienne, et de compliquer les démarches, au détriment de la santé des femmes concernées. D'autre part le report sur le secteur privé de cette activité ne garantit plus l'accès de toutes les femmes à ce service, en particulier pour les plus défavorisées : pratique des dépassements d'honoraires, refus parfois de prendre en charge les mineures ou les étrangères sans papiers, désengagement de cette activité jugée peu rentable »... Pour les droits des femmes, pour le droit à l'avortement, pour la défense de l'hôpital public, comme ce fut le cas à Lyon et comme c'est le cas à Paris avec l'occupation du centre de Tenon, la CGT « appelle les salarié(e)s à participer aux luttes pour la défense et le maintien de l'offre de soins en matière d'IVG à l'hôpital public partout en France ».

